

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue à l'hôtel de ville de Chertsey, le lundi 18 avril 2016, à 19 h 30.

Présents : M. Michel Surprenant, maire
M. Camille Solomon, conseiller
M^{me} Annie Poitras, conseillère
M. Michel Robidoux, conseiller
M. Gilles Côté, conseiller
M. Robert Lacombe, conseiller

Absente : M^{me} Diana Shannon, conseillère

Sont également présentes :

M^{me} Linda Paquette, directrice générale
M^{me} Francine Bédard, directrice générale adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Moment de silence
3. Période de questions portant sur l'ordre du jour
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes
6. Dépôt des états financiers - Présentation et période de questions
7. Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice financier 2015 - Fonds spécial réseau routier
8. MTQ - Reddition de comptes - Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
9. Demande au MTQ - Réduction de la limite de vitesse route 335
10. Demande au MTQ - Réduction de la limite de vitesse route 125
11. Mandat à ASQ Consultant - Renouvellement du contrat d'assurance collective
12. Délégation d'appel d'offres - Renouvellement du contrat d'assurance collective
13. Engagement de la municipalité - MDDELCC - Appareils de purification de l'eau
14. MAMOT - Protocole d'entente aide financière - Projet d'aménagement d'une allée piétonnière - Signataires autorisés
15. Achat de gravier concassé - Concassage Carroll inc.
16. Regroupement d'achat de l'UMQ - Fourniture d'abat-poussière - Acceptation du fournisseur Somavrac
17. Politique culturelle - Loisirs et culture - Gestion budgétaire par activité
18. Animation église automne 2016 - Loisirs et culture - Gestion budgétaire par activité
19. Programmation culturelle - Loisirs et culture - Gestion budgétaire par activité
20. Loisirs et culture - Mandat ressource humaine - Mise en place de la programmation juin à décembre 2016
21. Activités Loisirs et culture - Acceptation de la politique d'inscription, annulation et remboursement
22. Autorisation d'assistance - Service des travaux publics et Service incendie - Formation en espace clos
23. Autorisation d'assistance - Service incendie - Pincés de désincarcération
24. Achat d'habits de combat (bunker) - Service incendie - L'Arsenal
25. Demande d'arrêt routier - Le Club Optimiste - 21 et 22 mai 2016
26. Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec (AGFMQ) - Adhésion
27. Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière - Renouvellement d'adhésion et désignation d'un représentant

ORDRE DU JOUR (suite)

28. Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL) - Renouvellement d'adhésion
29. Demande de changement de zonage - 7100, route 125
30. Période de questions - Dérogations mineures
31. Demande de dérogation mineure - Lot projeté partie 5 409 114, cadastre du Québec
32. Demande de dérogation mineure - 4050, chemin du Lac-Lane
33. Demande de dérogation mineure - 281, avenue des Merles
34. Avis de motion - Règlement établissant le traitement des élus municipaux
35. Projet de règlement établissant le traitement des élus municipaux et abrogeant le règlement 412-2011
36. Règlement 488-2016 amendant le règlement 384-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1
37. Autorisation de paiement - Pierre Desmarais Expert Conseil - Système de traitement des eaux usées
38. Autorisation de paiement - Dunton Rainville, Avocats - Dossier Jacques Desjardins
39. Autorisation de paiement - Boisvert & Chartrand, comptables agréés - États financiers
40. Adoption des comptes fournisseurs
41. Dépôt de l'état des activités financières
42. Rectifications budgétaires
43. Le maire vous informe
44. Période de questions
45. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 30 par le maire, M. Michel Surprenant.

2. Moment de silence

La séance débute par un moment de silence.

3. Période de questions portant sur l'ordre du jour

4. Adoption de l'ordre du jour

2016-114

Il est proposé par M. Camille Solomon, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement que l'ordre du jour de cette séance soit adopté, tel que présenté.

5. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes

2016-115

Il est proposé par M. Camille Solomon, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 mars, des ouvertures de soumissions du 24 mars, 30 mars et 1^{er} avril, de la séance extraordinaire du 4 avril et de la tenue de registre du 11 avril 2016, tels que rédigés.

6. Dépôt des états financiers - Présentation et période de questions

Conformément aux dispositions de l'article 176.1 du Code municipal du Québec, la directrice générale et secrétaire-trésorière, M^{me} Linda Paquette, dépose au conseil le rapport financier et le rapport de l'auditeur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2015, tel que vérifié par la société de comptables professionnels agréés Boisvert & Chartand, (s.e.n.c.r.l.) et qui se solde en un excédent de fonctionnement consolidé de 949 260 \$.

Le directeur du Service des finances, M. Miguel Brazeau, est présent et donne les faits saillants de l'exercice financier 2015.

7. Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice financier 2015 - Fonds spécial réseau routier

2016-116

Il est proposé par M. Robert Lacombe, appuyé par M. Camille Solomon et résolu unanimement qu'une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice financier 2015, au montant de 257 369,49 \$, soit affecté au fonds réservé pour la réfection du réseau routier.

8. MTQ - Reddition de comptes - Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé à la municipalité une compensation de 270 775 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU' un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

POUR CES MOTIFS,

2016-117

il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Robert Lacombe et résolu unanimement que la municipalité de Chertsey informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

9. Demande au MTQ - Réduction de la limite de vitesse route 335

ATTENDU QUE des citoyens ont fait part à maintes reprises de leur inquiétude quant à la vitesse à laquelle circulent certains conducteurs sur la route 335;

ATTENDU QUE la configuration de cette route est très irrégulière, que beaucoup de véhicules lourds y circulent et que la sécurité des citoyens peut être compromise.

POUR CES MOTIFS,

2016-118

il est proposé par M. Camille Solomon, appuyé par M. Robert Lacombe et résolu unanimement que la municipalité de Chertsey adresse une requête au ministère des Transports du Québec, pour demander que la limite de vitesse permise sur la route 335 passe de 90 km/heure à 70 km/heure, à partir de la route 125 jusqu'à la limite de la municipalité de Saint-Calixte.

10. Demande au MTQ - Réduction de la limite de vitesse route 125

ATTENDU QUE depuis trois (3) ans, plusieurs accidents sont survenus sur la route 125, et ce, bien que la limite de vitesse ait été réduite à 70 km/heure;

ATTENDU QUE le conseil considère qu'il y aurait lieu de réduire la vitesse maximale permise.

POUR CES MOTIFS,

2016-119

il est proposé par M. Robert Lacombe, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement que la municipalité de Chertsey adresse une requête au ministère des Transports du Québec, pour demander que la limite de vitesse maximale permise sur la route 125, à partir de l'entrée du secteur urbanisé de la municipalité sur une distance de deux kilomètres vers le nord, jusqu'à la rue Bélair, passe de 70 km/heure à 50 km/heure.

11. Mandat à ASQ Consultant - Renouvellement du contrat d'assurance collective

ATTENDU QUE le cabinet ASQ Consultant en avantages sociaux effectue la gestion du régime d'assurance collective des municipalités membres de la région de Lanaudière depuis 2005 et qu'il a participé à la rédaction de l'actuel cahier des charges, en collaboration avec l'ensemble des municipalités participantes;

ATTENDU QUE la municipalité de Chertsey adhère à ce regroupement d'assurance collective;

ATTENDU QUE le cabinet ASQ Consultant en avantages sociaux a déposé une offre de services afin de nous appuyer dans la gestion de ce regroupement régional;

11. Mandat à ASQ Consultant - Renouvellement du contrat d'assurance collective (suite)

ATTENDU QUE la rémunération payable au cabinet ASQ Consultant est incluse dans les coûts qui nous seront proposés par l'assureur qui aura été retenu et qu'aucune autre somme d'argent supplémentaire ne sera requise.

POUR CES MOTIFS,

2016-120

il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M^{me} Annie Poitras et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QUE le conseil municipal confie à ASQ Consultant en avantages sociaux, le mandat de gestion de ce regroupement régional d'assurance collective.

QU'une copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Pierre Piché du cabinet ASQ Consultant en avantages sociaux.

12. Délégation d'appel d'offres - Renouvellement du contrat d'assurance collective

ATTENDU QUE la Municipalité de Chertsey offre à son personnel une assurance collective, en association avec un regroupement d'autres municipalités locales de la région de Lanaudière;

ATTENDU QU' un appel d'offres public doit être lancé en vue du contrat annuel prévu pour débiter le 1^{er} juin 2016;

ATTENDU QU' un cahier des charges a été élaboré par ASQ Consultant, cabinet en avantages sociaux et M. Pierre Piché, conseiller en assurances et rentes collectives, avec la collaboration étroite des représentants des municipalités locales participantes;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci a proposé d'agir au nom de tous pour le processus d'appel d'offres et de réception des soumissions;

ATTENDU les dispositions prévues aux articles 14.3 et 14.4- du Code municipal du Québec.

POUR CES MOTIFS,

2016-121

il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M^{me} Annie Poitras et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Chertsey délègue à la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci son pouvoir de demander des soumissions pour le prochain contrat d'assurance collective et accepte implicitement d'être liée envers le soumissionnaire dont la soumission aura été acceptée par le délégataire.

QU'une copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Pierre Piché du cabinet ASQ Consultant en avantages sociaux.

2016-04-18

13. Engagement de la municipalité - MDDELCC - Appareils de purification de l'eau

2016-122

Suite à la demande adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques pour l'obtention d'un certificat d'autorisation permettant l'installation d'appareils de purification de l'eau sur le réseau d'aqueduc municipal, il est proposé par M^{me} Annie Poitras, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement que la municipalité de Chertsey s'engage :

À transmettre au MDDELCC, au plus tard dans les soixante (60) jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés en concordance avec l'autorisation accordée.

À utiliser et à entretenir ses installations de production d'eau potable, conformément aux spécifications indiquées dans les documents fournis par le manufacturier, ainsi que dans le manuel d'exploitation préparé par l'ingénieur mandaté;

À faire le suivi et à respecter les exigences liées au rejet des eaux usées issues du traitement de l'eau et du traitement des boues, le cas échéant;

À mandater, si requis, un ingénieur pour produire le manuel d'exploitation des installations de production de l'eau potable et fournir un exemplaire au MDDELCC, au plus tard soixante (60) jours après leur mise en service.

14. MAMOT - Protocole d'entente aide financière - Projet d'aménagement d'une allée piétonnière - Signataires autorisés

2016-123

Il est proposé par M. Robert Lacombe, appuyé par M. Camille Solomon et résolu unanimement que le maire, M. Michel Surprenant et la directrice générale, M^{me} Linda Paquette, soient autorisés à représenter la municipalité de Chertsey, pour la signature du protocole d'entente à intervenir avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, établissant les travaux admissibles à l'aide financière accordée dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités - Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA), pour le projet d'aménagement d'une allée piétonnière sur la rue Principale et la rue Gaston.

15. Achat de gravier concassé - Concassage Carroll inc.

2016-124

À la suite de l'ouverture de soumissions du 30 mars 2016, il est proposé par M. Robert Lacombe, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement de procéder à l'achat d'une quantité approximative de 8 000 tonnes métriques de gravier concassé (MG-20), du fournisseur Concassage Carroll inc., au prix de 12,66 \$ la tonne métrique (taxes et chargement inclus).

Cette somme est disponible au budget général de la municipalité.

16. Regroupement d'achat de l'UMQ - Fourniture d'abat-poussière - Acceptation du fournisseur Somavrac

2016-125

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M. Camille Solomon et résolu unanimement que le conseil accepte le fournisseur-adjudicataire Somavrac C.C. comme fournisseur de produit de chlorure de calcium liquide (abat-poussière), au prix unitaire de 0,2549 \$ le litre, dans le cadre du regroupement d'achats de l'Union des municipalités du Québec et autorise l'achat d'une quantité de 175 000 litres pour la saison 2016.

Cette somme est disponible au budget général de la municipalité.

17. Politique culturelle - Loisirs et culture - Gestion budgétaire par activité

2016-126

Il est proposé par M. Camille Solomon, appuyé par M. Robert Lacombe et résolu unanimement que M^{me} Monique Picard, directrice du Service loisirs et culture, soit autorisée, et ce, à l'intérieur des enveloppes budgétaires dont la dépense totale est ci-après décrite, à gérer les projets relatifs à la politique culturelle, effectuer des dépenses et donner des contrats en conséquence :

Communications (programmation juin à décembre 2016)	10 000 \$
Festival « La culture c'est dans ma nature »	35 000 \$
Inauguration de l'église - Inauguration croque-livres et lancement cartes postales	5 000 \$
Projection de cinéma - Salon des aînés (budget MADA)	4 000 \$

Toutefois, tout contrat de plus de 1 000 \$ devra être signé par la directrice générale et secrétaire-trésorière et les dépenses autres doivent respecter la procédure interne établie pour les achats. Un rapport sera déposé au directeur des finances afin d'effectuer le suivi des dépenses encourues.

Ces sommes sont disponibles au fonds général au poste budgétaire : politique culturelle.

18. Animation église automne 2016 - Loisirs et culture - Gestion budgétaire par activité

2016-127

Il est proposé par M. Camille Solomon, appuyé par M. Robert Lacombe et résolu unanimement que M^{me} Monique Picard, directrice du Service loisirs et culture, soit autorisée, et ce, à l'intérieur d'une enveloppe budgétaire dont la dépense totale est ci-après décrite, à gérer les projets relatifs aux activités d'animation à l'église, effectuer des dépenses et donner des contrats en conséquence :

Budget total autorisé :	30 000 \$.
Disponibilité :	10 000 \$ au fonds général au poste budgétaire : politique culturelle.
	20 000 \$ au fonds général au poste budgétaire : programmation récréative.

Toutefois, tout contrat de plus de 1 000 \$ devra être signé par la directrice générale et secrétaire-trésorière et les dépenses autres doivent respecter la procédure interne établie pour les achats. Un rapport sera déposé au directeur des finances afin d'effectuer le suivi des dépenses encourues.

19. Programmation culturelle - Loisirs et culture - Gestion budgétaire par activité
- 2016-128 Il est proposé par M. Camille Solomon, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement que M^{me} Monique Picard, directrice du Service loisirs et culture, soit autorisée, et ce, à l'intérieur d'une enveloppe budgétaire dont la dépense totale est de 6 000 \$, à gérer l'événement « Chertsois en Arts », effectuer des dépenses et donner des contrats en conséquence.
- Toutefois, tout contrat de plus de 1 000 \$ devra être signé par la directrice générale et secrétaire-trésorière et les dépenses autres doivent respecter la procédure interne établie pour les achats. Un rapport sera déposé au directeur des finances afin d'effectuer le suivi des dépenses encourues. Cette somme est disponible au fonds général au poste budgétaire : programmation culturelle.
20. Loisirs et culture - Mandat ressource humaine - Mise en place de la programmation juin à décembre 2016
- 2016-129 Il est proposé par M. Camille Solomon, appuyé par M. Robert Lacombe et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale à mandater un ou des professionnels pour l'élaboration de la programmation des événements culturels, de juin à décembre 2016. La dépense totale est de l'ordre de 6 000 \$.
- Cette somme est disponible au fonds général au poste budgétaire : politique culturelle.
21. Activités Loisirs et culture - Acceptation de la politique d'inscription, annulation et remboursement
- 2016-130 Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Camille Solomon et résolu unanimement que le conseil confirme avoir pris connaissance de la politique d'inscription, annulation et remboursement applicable aux activités ou services offerts par le Service des loisirs et culture et accepte l'ensemble des termes et conditions qui y sont présentés.
22. Autorisation d'assistance - Service des travaux publics et Service incendie - Formation en espace clos
- 2016-131 Il est proposé par M^{me} Annie Poitras, appuyé par M. Robert Lacombe et résolu unanimement d'autoriser le Service des travaux publics et le Service incendie à assister à une formation de l'APSAM sur les espaces clos, qui se tiendra à l'hôtel de ville les 6-7 et 13-14 juin prochains. Le coût total d'inscription de 3 519,32 \$ (taxes incluses), ainsi que les frais de repas, sont assumés par la municipalité.
- Cette somme est disponible au budget général de la municipalité.

23. Autorisation d'assistance - Service incendie - Pincés de désincarcération
- 2016-132 Il est proposé par M^{me} Annie Poitras, appuyé par M. Robert Lacombe et résolu unanimement d'autoriser le Service incendie à assister à une formation portant sur l'utilisation des pincés de désincarcération, qui se tiendra à St-Charles-Borromée les 3, 5, 10, 12, 14 et 15 mai prochains. Le coût total d'inscription de 9 900 \$, ainsi que les frais de repas et de déplacement, sont assumés par la municipalité.
- Cette somme est disponible au budget général de la municipalité.
24. Achat d'habits de combat (bunker) - Service incendie - L'Arsenal
- 2016-133 Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Robert Lacombe et résolu unanimement de procéder à l'achat de quatre (4) habits de combat pour le Service incendie, du fournisseur L'Arsenal, au coût total de 7 036,47 \$ (taxes incluses).
- Cette somme fera l'objet d'un emprunt au fonds de roulement pour une période de trois (3) ans.
25. Demande d'arrêt routier - Le Club Optimiste - 21 et 22 mai 2016
- 2016-134 Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M. Camille Solomon et résolu unanimement de consentir à la requête de l'organisme Club Optimiste de Chertsey, à l'effet d'autoriser un arrêt routier les 21 et 22 mai prochains, à l'intersection du chemin de l'Église et de la rue Principale, dans le cadre de leur levée de fonds annuelle.
26. Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec (AGFMQ) - Adhésion
- 2016-135 Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Camille Solomon et résolu unanimement d'adhérer à l'Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec (AGFMQ) pour l'année 2016 et de défrayer, à cette fin, le coût de la cotisation annuelle du directeur du Service des finances, M. Miguel Brazeau, au montant de 321,93 \$ (taxes incluses).
- Cette somme est disponible au budget général de la municipalité.
27. Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière - Renouvellement d'adhésion et désignation d'un représentant
- 2016-136 Il est proposé par M. Camille Solomon, appuyé par M. Robert Lacombe et résolu unanimement que la municipalité renouvelle son adhésion à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière, au coût de 100 \$ (taxes incluses) pour l'année 2016-2017. M. Michel Robidoux est le représentant attitré de la municipalité auprès de cet organisme.
- Cette somme est disponible au budget général de la municipalité.

28. Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL) - Renouveau d'adhésion
- 2016-137 Il est proposé par M^{me} Annie Poitras, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement de renouveler l'adhésion de la municipalité au Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL), pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 et de défrayer, à cette fin, un montant de 143,72 \$ (taxes incluses) pour la cotisation annuelle.
- Cette somme est disponible au budget général de la municipalité.
29. Demande de changement de zonage - 7100, route 125
- 2016-138 Il est proposé par M. Camille Solomon, appuyé par M^{me} Annie Poitras et résolu unanimement que suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil **refuse** la demande de changement de zonage de M. Christian Riopel, pour la propriété située au 7100, route 125.
30. Période de questions - Dérogations mineures
31. Demande de dérogation mineure - Lot projeté partie 5 409 114, cadastre du Québec
- 2016-139 Il est proposé par M. Camille Solomon, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement que suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil **accepte** la demande de dérogation mineure de M. Assaad Germanos, en ce qui concerne la profondeur de la partie du lot 5 409 114, terrain no 1 au projet de lotissement, à 43 mètres.
32. Demande de dérogation mineure - 4050, chemin du Lac-Lane
- Le citoyen M. Sylvain Racine est présent et s'enquiert de son dossier.
- 2016-140 Il est proposé par M. Camille Solomon, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement que suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil **refuse** la demande de dérogation mineure de M. Sylvain Racine, en ce qui concerne la marge arrière de l'agrandissement du bâtiment principal à 16,31 mètres, de la propriété située au 4050, chemin du Lac-Lane.
33. Demande de dérogation mineure - 281, avenue des Merles
- 2016-141 Il est proposé par M. Camille Solomon, appuyé par M^{me} Annie Poitras et résolu unanimement que suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil **accepte** la demande de dérogation mineure de M. Raymond Dubé, en ce qui concerne la marge arrière du bâtiment principal à 4,65 mètres, ainsi que la marge avant du garage détaché à 7,24 mètres, de la propriété située au 281, avenue des Merles.
34. Avis de motion - Règlement établissant le traitement des élus municipaux
- Avis de motion est donné par M. Michel Surprenant à l'effet qu'il soit présenté, à une séance subséquente du conseil, un règlement établissant le traitement des élus municipaux et abrogeant le règlement 412-2011.

35. Projet de règlement établissant le traitement des élus municipaux et abrogeant le règlement 412-2011

2016-142

Il est proposé par M. Michel Surprenant, maire, et résolu *majoritairement* que le conseil accepte le projet de règlement ci-après, intitulé « Règlement établissant le traitement des élus municipaux et abrogeant le règlement 412-2011 ».

PROJET

ATTENDU QU' en vertu des dispositions de l'article 2 de la Loi sur le traitement des élus, la municipalité peut, par règlement, fixer la rémunération du maire et de ses conseillers;

ATTENDU QU' en vertu du 3^e alinéa de l'article 2 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, la rémunération peut comprendre une rémunération additionnelle pour tout poste particulier que précise le conseil;

ATTENDU QUE le conseil désire se prévaloir des dispositions précitées;

ATTENDU QUE le règlement 412-2011, présentement en vigueur, a été adopté lors d'une séance tenue le 17 janvier 2011 et qu'il y a lieu d'actualiser la rémunération;

ATTENDU QU' en vertu de la Loi sur le traitement des élus municipaux, le membre du conseil qui donne avis de motion de tel règlement doit, en même temps, déposer un projet de règlement.

ARTICLE 1

La *rémunération actuelle* des membres du conseil et l'allocation de dépenses qui s'y ajoute tiennent compte de l'indexation annuelle ajoutée depuis l'adoption du règlement 412-2011 en date du 17 janvier 2011.

La rémunération annuelle de base du maire est de 26 098 \$ et l'allocation de dépenses est de 13 049,16 \$.

La rémunération annuelle de base des conseillers est de 8 816,52 \$ et l'allocation de dépenses est de 4 372,20 \$.

ARTICLE 2

Le membre du conseil qui agit à titre de maire suppléant reçoit, pour cette période, un montant supplémentaire équivalant à la rémunération de base et à l'allocation de dépenses fixées pour les conseillers aux termes du présent règlement et est calculée selon la durée de la période de remplacement.

ARTICLE 3

Le membre du conseil appelé à siéger comme président, vice-président ou membre d'un comité, dûment mandaté par résolution du conseil, recevra une rémunération additionnelle de 50 \$ par présence à une réunion. Une demande de paiement devra être remise à la directrice générale et secrétaire-trésorière.

35. Projet de règlement établissant le traitement des élus municipaux et abrogeant le règlement 412-2011 (suite)

ARTICLE 4

La rémunération additionnelle, prévue à l'article 3 du présent règlement, est rétroactive au 1^{er} janvier 2016.

ARTICLE 5

La rémunération des membres du conseil sera indexée à la hausse annuellement, selon un pourcentage égal à celui de l'augmentation de la moyenne de l'indice des prix à la consommation (région de Montréal) publié par Statistiques Canada, pour la période de douze (12) mois, d'octobre à septembre, précédant le 1^{er} janvier de l'année concernée.

Toutefois, la rémunération additionnelle prévue à l'article 3 du règlement, n'est pas incluse dans le calcul de l'indexation annuelle prévue au présent article et pourra être modifiée au besoin, par résolution du conseil.

ARTICLE 6

Le présent règlement abroge le règlement 412-2011.

ARTICLE 7

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

M^{me} Annie Poitras et M. Camille Solomon se prononcent contre cette proposition.

36. Règlement 488-2016

Règlement amendant le règlement 384-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

2016-143

Il est proposé par M^{me} Annie Poitras, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement qu'un règlement portant le numéro 488-2016 soit adopté et qu'il soit statué et décrété, par ce règlement, ce qui suit à savoir :

ARTICLE 1

L'article 3 du règlement 384-2009 est remplacé par le suivant :

3. À compter du 1^{er} août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

Directrice générale adjointe

Maire

37. Autorisation de paiement - Pierre Desmarais Expert Conseil - Système de traitement des eaux usées

2016-144

Il est proposé par M. Robert Lacombe, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement de procéder au paiement des montants ci-après (taxes incluses) à la firme Pierre Desmarais Expert Conseil inc., dans le cadre des projets suivants :

Analyse de capacité du système de traitement
des eaux usées : 4 886,44 \$

Plan d'intervention pour le renouvellement des
conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées : 22 707,56 \$

Cette dépense est financée par le Programme de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence 2014-2018.

38. Autorisation de paiement - Dunton Rainville, Avocats - Dossier Jacques Desjardins

2016-145

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Camille Solomon et résolu unanimement de procéder au paiement d'un montant de 4 759,91 \$ (taxes incluses) à la firme d'avocats Dunton Rainville, pour les services professionnels fournis dans le dossier Jacques Desjardins du 1^{er} janvier au 29 février 2016.

Cette somme est disponible au budget général de la municipalité.

39. Autorisation de paiement - Boisvert & Chartrand, comptables agréés - États financiers

2016-146

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M^{me} Annie Poitras et résolu unanimement de procéder au paiement d'un montant de 24 949,58 \$ (taxes incluses) à la société de comptables professionnels agréés Boisvert & Chartand (s.e.n.c.r.l.), pour les services professionnels fournis dans le cadre de l'audit des états financiers de la municipalité pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015, l'audit du rapport sur le coût de la cueillette sélective des matières recyclables pour Recyc-Québec et l'audit du rapport Programme d'aide à l'entretien du réseau routier.

Cette somme est disponible au budget général de la municipalité.

40. Adoption des comptes fournisseurs

2016-147

Il est proposé par M. Robert Lacombe, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement d'autoriser les déboursés effectués pour le mois de mars 2016 au montant de 583 645,28 \$, tels que déposés par la directrice générale et secrétaire-trésorière, dont la liste est incluse en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante. Ces déboursés concernent les comptes fournisseurs, les chèques de salaires et les paiements via Internet pour le mois courant.

Le conseil accepte la liste des comptes à payer au 31 mars 2016, au montant de 1 284 435,94 \$ et en autorise le paiement.

40. Adoption des comptes fournisseurs (suite)

Conformément aux dispositions de l'article 5 du règlement 485-2016, le conseil a pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les directeurs de service dans le cadre de leur délégation.

Linda Paquette, directrice générale et secrétaire-trésorière

41. Dépôt de l'état des activités financières

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil municipal l'état des activités financières pour la période du 1^{er} au 31 mars 2016.

42. Rectifications budgétaires

2016-148

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Camille Solomon et résolu unanimement d'accepter les rectifications budgétaires, telles que préparées et incluses en annexe du présent procès-verbal, totalisant une affectation du surplus cumulé de 76 569 \$.

43. Le maire vous informe

Le maire informe les citoyens des dossiers en cours.

44. Période de questions

On compte 27 personnes dans l'assistance

45. Levée de la séance

2016-149

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M. Robert Lacombe et résolu unanimement que la séance soit levée à 21 h 45.

Directrice générale adjointe

Maire